

Sermaize-les-Bains, le 22 janvier 2015

Le Conseil Communautaire se réunira à Etrepy- salle du conseil de la Mairie **le 28 janvier 2015** à vingt heures trente.

Ordre du jour :

- **Admissions en non-valeurs**
- **Rapport du SYVALOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés**
- **OPAH: désignation des membres du comité technique**
- **CNAS: désignation d'un nouveau correspondant agent**
- **Questions diverses**

Le Président,

Joël CHANTEREAUX



Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2015, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à Etrepy le 28 janvier 2015 à 20h30 sous la présidence de Monsieur CHANTEREAUX Joël. La majorité des membres en exercice étant présents, ils peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers : Etaient présents : Jacques-Vianney ANGO – Marc AUBRY- Mélanie BRANCOURT – Richard BURDAL - Joël CHANTEREAUX – Claude DOYEN – Thierry FARGETTE- Michèle GILLET – Olivier GORIUS — Denise GUERIN – Sylviane HUSSON Jean-François LAKOMY- Pierre LE GUILLOU – Martine MILLOT – Gisèle PEGURRI – Françoise PEROT - Claude SCHEMITTE – Jean-Marie SERGENT-

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 18

Etaient excusés : Monsieur Jean-François LAKOMY – Mesdames Christine AUBRY et Mélanie BRANCOURT

Etait absent: Pierre-Marie DELABORDE

Madame Martine MILLOT a été élue secrétaire de séance

Le Président fait procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Madame GILLET intervient pour faire part à l'assemblée de modifier la date du compte rendu de la dernière séance du conseil communautaire, à savoir le 3 décembre 2014 au lieu du 24 septembre 2014.

Ensuite le procès-verbal est approuvé par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Président invite l'Assemblée à examiner les différentes affaires à l'ordre du jour.

N°1/2015-ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 37.40€ due par (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 37.40 € due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°2/2015- ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 46.00€ due par (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 46.00 € due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°3/2015 -ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 256.67€ due par Madame (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 256.67 € due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°4/2015-ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 251.55€ due par Monsieur (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 251.55 € due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

A l'issue de ce premier point, une synthèse est demandée sur l'année 2014.

5/ RAPPORT ANNUEL 2013 - SYVALOM

Relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Président présente le rapport annuel 2013, adopté en comité syndical le 17 novembre dernier, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés retraçant l'activité du SYVALOM.

Ce rapport est consultable au siège de la Communauté de Communes et téléchargeable sur le site internet www.syvalom.fr.

Il apporte une précision sur le tri sélectif et la future destination des sacs jaunes en 2017 à la Veuve au lieu de la Chapelle saint Luc actuellement.

Madame SMYRNE interroge les membres qui souhaiteraient participer à une prochaine caractérisation.

6/CNAS – DESIGNATION D'UN DELEGUE AGENT EN REMPLACEMENT DE Jessica FRANQUET

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales) depuis plusieurs années.

Suite au départ de Jessica FRANQUET, l'approbation de sa désignation comme déléguée agent au CNAS est caduque.

A ce titre, la communauté de communes est invitée à désigner un nouveau délégué.

Sa remplaçante Mademoiselle Valentine SMYRNE propose sa candidature.

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- **Approuve** la désignation de Valentine SMYRNE comme déléguée agent au CNAS
- **Autorise** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Monsieur ROUSSEL demande de définir le CNAS et si il est comparable à un comité d'entreprise.

Madame SMYRNE répond que le CNAS et le Comité d'entreprise national pour les agents des collectivités.

7/OPAH DE L'EST DU PAYS VITRYAT - DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

Le Président informe l'assemblée que pour le fonctionnement de l'OPAH EST du pays vitryat, opération venant de démarrer, il convient de désigner les membres du comité technique. Selon les conventions en cours d'élaboration et pour une juste représentativité la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle doit désigner 3 membres.

Après appel à candidature, les membres du comité technique de l'OPAH Est du pays Vitryat sont :

- Joël CHANTEREAUX
- Gisèle PEGURRI
- Jean-Marie SERGENT

Questions diverses

1/ DESIGNER DES MEMBRES POUR:

Le COMITE TECHNIQUE "aménagement du territoire –SCOT"

Madame MILLOT titulaire
et Madame GUERIN suppléante

La COMMISSION DES MARCHES PUBLICS-ADEVA

Monsieur LE GUILLOU Pierre titulaire
et Joël CHANTEREAUX suppléant

2/achats des détecteurs de fumées :

Dans le cadre de la mutualisation et de l'obligation de poser des détecteurs de fumées dans l'établissement accueillant du public et logement communaux, le Président informe l'assemblée qu'il a pris contact avec deux fournisseurs : le premier propose un détecteur avec une pile au lithium et une durée de 10 ans, le second avec une pile alcaline et une durée de 5 ans. Les prix se situent entre 11 et 18€ avec possibilité de diminuer ce chiffre suivant la quantité retenue. Le Président demande aux communes intéressées de bien vouloir lui communiquer le nombre nécessaire pour le mercredi 4 février.

3/PREPARATION BUDGETAIRE

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2015, le Président interroge les membres pour connaître ceux et celles qui seront présents lors des commissions des 10 et 17 février.

4/ Suivi aménagement numérique : prise de compétence

Le Président revient sur le suivi de l'aménagement numérique présenté par le SIEM, il précise qu'un modèle de délibération est fourni par la Communauté de Communes aux 7 communes et que celle-ci doivent délibérer avant le 3 mars prochain.

5/ Suggestion : Envoi par mail des convocations et du compte rendu de réunion

Pour le prochain conseil le nouveau dispositif sera mis en place.

6/ Dans le cadre de la mutualisation, Madame SMYRNE Valentine demande si un groupement d'achat pour les ramettes de papier et les toners intéressent les communes et leur demande de lui transmettre leur consommation annuelle.

Madame MILLOT demande si les produits de dératissage pourraient concerner les communes pour un groupement d'achats.

Dans un autre domaine, elle fait part de la lettre du SIEM concernant la fourniture de l'électricité et souhaitait savoir si les autres communes étaient également destinataire de cette proposition.

7/ Un point est fait sur les stations d'épuration de Pargny et Sermaize.

En 2014, la prestation de la société DEGREMONT SERVICES a coûté à la communauté de communes 37000€ HT sur 10 mois.

Il a été convenu de procéder à l'embauche d'un CDD de 6 mois avec une durée hebdomadaire de 12 heures en remplacement de Stéphane BARTHELEMY ce qui entrainera une économie de 20 000€ par rapport à la prestation de la société précédemment nommée.

8/ Le PAVE et ADAPAH

Monsieur FARGETTE, Maire de CHEMINON intervient sur le dossier PAVE qui concerne l'ensemble des communes de la CODECOM et suggère de se rapprocher d'un bureau d'étude pour mener à bien cette opération.

Voir également le dossier sur le site de l'association des maires.

9/ Madame Valentine SMYRNE dans le cadre de la mutualisation propose de regrouper les formations de personnels pour amoindrir leurs coûts (exemple: phytosanitaire)

10/ Monsieur ANGO annonce l'installation d'un médecin généraliste qui prend ses fonctions lundi 2 février à Pargny sur Saulx.

11/ La séance se termine sur la sortie prochaine de la première gazette de la Communauté de communes Saulx et Bruxenelle et l'avancée du site internet.

Monsieur LE GUILLOU, Maire d'Etrepy offre le verre de l'amitié à l'assemblée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h30

Le Président,

Joël CHANTEREAUX

Les membres du Conseil Communautaire :

Jacques Vianney ANGO		Christine AUBRY	excusée
Marc AUBRY		Mélanie BRANCOURT	excusée
Richard BURDAL		Pierre-Marie DELABORDE	Absent
Claude DOYEN		Thierry FARGETTE	
Michèle GILLET		Olivier GORIUS	
Franck GRESLON		Denise GUERIN	
Sylviane HUSSON		Jean-François LAKOMY	Excusé
Pierre LE GUILLOU		Martine MILLOT	
Gisèle PEGURRI		Françoise PEROT	
Jérôme ROUSSEL		Claude SCHEMITTE	
Jean-Marie SERGENT			